

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 11 novembre courant, 1895, de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires.

Comté d'Argenteuil, canton Morin—M. Abraham Watchorn, en remplacement de lui-même.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Canot No 2.—MM. Anthime Charbonneau and Joseph Longpré.

Syndics d'écoles.

Comté de Bagot, Saint-Théodore—M. Trefflé Lenoine, en remplacement de lui-même.

Comté de Châteauguay, Saint-Jean Chrysostôme No 2.—M. Arthur Buchanan, en remplacement de M. Joseph Roberts, démissionnaire.

Comté de Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton.—M. Edgar-C. Willard, en remplacement de M. Frank Burns.—*Gazette officielle*, 16 novembre dernier.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année 1894-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, 28 octobre 1895.

L'honorable L.-P. PELLETIER,

Secrétaire de la Province,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour l'information de la Législature, mon rapport de l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1895.

Appelé par le gouvernement de cette province, en avril dernier, à remplir les fonctions du Surintendant de l'Instruction publique, j'ai eu l'honneur de succéder à un homme qui, par sa haute intelligence et son talent, a fait beaucoup pour la cause de l'éducation. Nommé conseiller législatif, l'honorable M. Oimet est allé terminer sur un autre théâtre une carrière publique fort bien remplie.

Les quelques mois que je viens de passer à la tête du département de l'Instruction publique m'ont fait com-

prendre que je devais diriger une grande partie de mes efforts vers l'amélioration de nos écoles primaires. Notre système d'éducation, bon en lui-même, a besoin cependant de développement et d'une plus grande force d'action. Je suis convaincu que les écoles à la campagne n'offrent point aux enfants qui les fréquentent tout l'attrait qu'elles devraient avoir. Nombre de ces enfants les quittent sans qu'elles aient produit sur leur intelligence une impression assez durable pour leur faire désirer d'augmenter la somme de leurs connaissances. C'est une lacune qu'il faut combler; c'est un point faible qui a besoin d'être fortifié.

ÉCOLES NORMALES DE FILLES.

Les statistiques démontrent qu'il existe dans la province 1,283 municipalités sous le contrôle des commissaires et des syndics d'écoles; ces municipalités possèdent 5,196 écoles élémentaires, 533 écoles modèles, 157 académies et 4 écoles pour les sourds-muets et les aveugles, soit un total de 5,890.

Les instituteurs et les institutrices qui enseignent dans ces écoles sont au nombre de 5,950. Seulement 665 sur ce chiffre ont un brevet d'école normale, et par conséquent 5,285 n'en ont pas. Cette grande disproportion indique un mal réel auquel il faut au plus tôt apporter remède, car le manque de formation pédagogique est un obstacle à l'efficacité des écoles, en particulier chez les institutrices, puisqu'elles sont au nombre de 5,022 sur un total de 5,950 professeurs.

Le remède à cet état de choses consiste dans la fondation de nouvelles écoles normales pour les filles. Nous ne possédons que deux écoles du genre pour toute la province, une protestante à Montréal et une catholique à Québec. Cette unique école pour les filles catholiques, on le comprend, est insuffisante